



FORMATIONS MODULAIRES

CATALOGUE 2021

CARROSSERIE

SOMMAIRE

SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR 3

Qui sont les Compagnons du Devoir ?	3
Chiffres clés	3
Pourquoi se former avec les Compagnons du Devoir ?	3

LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE DANS VOS RÉGIONS 4

RÉCAPITULATIF DE LA FORMATION 6

FORMATION PAR NIVEAU

Niveau CAP	7
Réparation des carrosseries	8
Construction des carrosseries.....	14

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 24

*Le contenu de notre catalogue de formation n'a qu'une valeur indicative et non contractuelle.
Les Compagnons du Devoir se réservent le droit de modifier leur programme de formation.*

Se former avec les Compagnons du Devoir

QUI SONT LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

L'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique. Elle réunit des femmes et des hommes de métier mobilisés autour d'un même idéal : permettre à chacun de s'épanouir dans et par son métier, dans un esprit d'ouverture et de partage. En tant qu'organisme de formation initiale et continue, elle vise à transmettre aussi bien des savoirs et savoir-faire que des savoir-être.

NOTRE VOCATION

Accueillir, transmettre et former.

NOTRE ENGAGEMENT

Accompagner les entreprises et leurs salariés dans le développement de leurs compétences.

NOS VALEURS

Solidarité, fraternité et générosité.

OBJECTIF

Proposer des formations de pointe pour permettre aux entreprises et à leurs salariés d'être à la hauteur des enjeux de demain.

CHIFFRES CLÉS

-  **6 500 salariés** formés chaque année.
-  **1 984 871 heures** de formation pour les salariés d'entreprise.
-  **+ 27 500 entreprises** partenaires.
-  **88 % de satisfaction** de la pédagogie.

POURQUOI SE FORMER AVEC LES COMPAGNONS DU DEVOIR ?

Les Compagnons du Devoir, véritables acteurs de la formation tout au long de la vie auprès des entreprises et de leurs collaborateurs, proposent une gamme de formations sur-mesure qui garantissent le développement et la montée en compétence des salariés.

En démarche constante de réflexion et résolument tournés vers l'avenir, ils transmettent leurs savoir-faire, acquis au fil des siècles, enrichis par leurs travaux prospectifs menés au sein des instituts de métier et de la cellule du Devenir des métiers.

Ils proposent des formations diplômantes ou qualifiantes, connues et reconnues des professionnels.

VOS AVANTAGES

- › Vous êtes formé(e) par des professionnels attentifs. Ils répondent à vos exigences en matière de réglementation, de performance et d'évolution technologique.
- › Vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure. Nos conseillers en formation sont à votre écoute et vous guident dans les démarches administratives.
- › Possibilité d'hébergement et de restauration sur place, selon les régions et les disponibilités.

Vous êtes en situation de handicap ?



Vous bénéficiez d'un accompagnement, par un(e) référent(e) handicap, pour la mise en œuvre de votre projet professionnel. Il (elle) est à votre écoute et facilitera la relation avec les différent(e)s interlocuteurs(trices) pour favoriser la mise en place de votre projet de formation et d'insertion.

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France...

...dans vos régions.



● DIRECTION RÉGIONALE

● CFA

Nos équipes régionales sont à votre écoute pour répondre à vos besoins de formation.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

53, avenue Sidoine-Apollinaire
69009 Lyon
Tél. : 04 72 19 85 10

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

1, rue Jean-Mazen
21000 Dijon
Tél. : 03 80 67 75 93

BRETAGNE

PAYS DE LA LOIRE
25, boulevard Copernic
49100 Angers
Tél. : 02 41 27 21 70

GRAND EST

2, rue Wasselonne – CS 70026
67085 Strasbourg
Tél. : 03 88 15 21 00

HAUTS-DE-FRANCE

118, rue de Babylone
59491 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 72 53 07

ÎLE-DE-FRANCE

1, place Saint-Gervais
75004 Paris
Tél. : 01 48 87 38 69

NORMANDIE

Ferme Henry
Rue Francis-Poulenc
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02 35 75 67 19

CENTRE-VAL DE LOIRE

25, rue Franche-Comté
37100 Tours
Tél. : 02 47 41 39 39

NOUVELLE-AQUITAINE

76, rue Laroche
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 69 19

OCCITANIE

1, avenue Compagnon du Devoir
34670 Baillargues
Tél. : 04 67 16 08 99

**PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR**
CORSE

184, rue du Docteur-Cauvin
13012 Marseille
Tél. : 04 91 36 50 80

*Pour plus de détails
sur nos formations :*

0 800 855 777

(numéro gratuit depuis un poste fixe)

commercial@compagnons-du-devoir.com

Récapitulatif de la formation

page	NORMANDIE	OCCITANIE
	Tours	Colomiers
Niveau CAP Réparation des carrosseries	8	✓
Niveau CAP Construction des carrosseries	14	✓

NIVEAU CAP

**M1**

S'approprier l'histoire et les bases du métier de carrossier

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- S'approprier l'histoire et les bases du métier de carrossier.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Appréhender l'histoire et l'avenir du métier de carrossier.
- Identifier les différents véhicules et leurs éléments.
- Identifier les différents outillages.
- Repérer les différents types de matériaux et leurs utilisations.
- S'initier aux méthodes de mise en forme des matériaux.
- Repérer les actions de prévention des risques professionnels.

PRATIQUE

- Mettre en forme des matériaux.
- Réaliser un dessin technique.
- Réaliser un compte-rendu oral sur un type de véhicule.

M2

Réfléchir sur les enseignements réglementaires au travers des enseignements généraux

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Étudier les enseignements réglementaires autour de la sécurité et des bonnes pratiques au travers des enseignements généraux.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

Enseignement général

- Communication professionnelle.
- Enseignement scientifique appliqué.
- PSE (prévention, santé et environnement).

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



CARROSSERIE

Niveau CAP Réparation des carrosseries

M3

S'initier aux diverses techniques de mise en forme

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- S'initier aux diverses techniques de mise en forme.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Organiser son poste de travail.
- Identifier les informations à collecter avant une intervention.
- Décrire les différents procédés de remise en forme des éléments de carrosserie.
- Repérer les techniques d'ébavurage.
- Appréhender les techniques de limage d'une pièce de métal.
- Identifier le mode opératoire d'allongement et d'évasement d'une tôle.
- Discerner les techniques permettant de clipser des éléments entre eux.

PRATIQUE

- Allonger et évaser une tôle.
- Réaliser un planage.
- Clipser des éléments entre eux.
- Ranger son poste de travail et réaliser le tri des déchets.

M4

Se perfectionner aux diverses techniques de mise en forme

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Se perfectionner aux diverses techniques de mise en forme.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Analyser le réglage des jeux et de l'affleurement d'un élément de carrosserie.

- Étudier la mise en œuvre de rétreinte d'une tôle.
- Identifier les techniques de planage.
- Discerner les méthodes et les outillages nécessaires au tronçonnage et au meulage d'une pièce.
- Étudier le perçage des pièces métalliques.
- Identifier les paramètres et les méthodes à appliquer pour tarauder un trou.
- Étudier le filetage d'un axe et d'un tube.
- Identifier les outils et les matériaux de levage et de manutention.
- Identifier les leviers et les points d'appui dans le cadre d'une évaluation écrite.

PRATIQUE

- Réaliser une pièce métallique.
- Régler les jeux et l'affleurement d'un élément de carrosserie.
- Contrôler les soubassements d'un véhicule.
- Remettre en état le poste de travail et ses équipements.

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



M5

S'initier à l'utilisation des diverses techniques de soudure

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- S'initier à l'utilisation des diverses techniques de soudure.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents procédés de soudure et leurs normes d'utilisation.
- Repérer les moyens de prévention liés au poste de soudage.
- Identifier l'outillage du soudeur.
- Dissocier les gaz utilisés en soudure.
- Discerner les différentes positions de soudage.
- Étudier la protection des composants électriques avant soudure.
- Appréhender la soudure MIG-MAG.
- Appréhender l'application d'une soudure électrique par résistance par point.

PRATIQUE

- Préparer son poste de travail et mettre en œuvre les règles de sécurité adaptées.
- Réaliser une soudure via divers procédés.
- Contrôler la soudure réalisée.

M6

Se perfectionner à l'utilisation des diverses techniques de soudure

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Se perfectionner à l'utilisation des diverses techniques de soudure.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Étudier la mise en œuvre d'une soudure oxyacétylénique (OA).
- Identifier les méthodes de contrôle des soudures (les contrôles non-destructifs).
- Maîtriser la chaude de retrait.
- Identifier les méthodes de réalisation d'un gabarit de contrôle.
- Analyser les déformations dues aux soudures.

PRATIQUE

- Réaliser une soudure via divers procédés.
- Réaliser un gabarit de contrôle.



CARROSSERIE

Niveau CAP Réparation des carrosseries

M7

Maîtriser les méthodes de traitement de la tôle

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Maîtriser les méthodes de traitement de la tôle.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les étapes de la fabrication des vitrages.
- Identifier les outils et les méthodes pour remplacer un vitrage.
- Identifier les propriétés des matériaux et leur masse volumique.
- Appréhender l'insonorisation d'un véhicule.
- Appréhender l'isolation d'un véhicule.
- Définir l'aérodynamisme d'un véhicule.
- Analyser les méthodes pour protéger un corps creux.
- Identifier la corrosion.

PRATIQUE

- Analyser les différents processus de traitement de la tôle.
- Remplacer un vitrage.
- Appréhender la mise en application d'une pièce aérodynamique.

Mettre en œuvre différentes techniques d'assemblage

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre différentes techniques d'assemblage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les abrasifs.
- Appréhender la méthode de ponçage d'une surface.
- Étudier la pose d'un produit de finition.
- Identifier l'assemblage thermique.
- Identifier l'assemblage chimique.
- Appréhender l'assemblage de deux pièces mécaniquement.
- Analyser un système dans le cadre d'une intervention de carrosserie.

PRATIQUE

- Réaliser l'assemblage et le désassemblage mécanique de deux pièces.
- Réaliser des assemblages et des désassemblages chimiques.

**M9**

Recevoir, préparer un véhicule à la livraison et rendre compte de l'intervention à son supérieur hiérarchique

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Recevoir, préparer un véhicule à la livraison et rendre compte de l'intervention à son supérieur hiérarchique.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier une démarche qualité.
- Repérer les principales réglementations en vigueur.
- Identifier une carte grise.
- Identifier une expertise.
- Étudier la réalisation d'une photo d'expertise à distance.
- Appréhender la démarche préliminaire à la réparation.
- Étudier la gamme de réparation.
- Différencier la sécurité primaire, secondaire et tertiaire.

PRATIQUE

- Mettre en application les procédures de l'accueil du client à la restitution du véhicule.
- Effectuer une photo d'expertise.
- Effectuer un diagnostic à partir d'une photo d'expertise.
- Rédiger l'ordre de réparation.
- Élaborer une gamme de réparation.
- Se préparer à l'épreuve pratique du CAP.

M10

Appréhender une intervention de carrosserie sur des éléments pluritechniques

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Appréhender une intervention de carrosserie sur des éléments pluritechniques.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le multiplexage.
- Identifier le freinage.
- Identifier le système de direction.
- Identifier le guidage par satellites.
- Identifier les systèmes multimédias embarqués.
- Identifier les dispositifs d'aide au stationnement.
- Identifier les systèmes pyrotechniques.
- Identifier la climatisation.
- Repérer les procédures de tri des déchets et de gestion des fluides.
- Étudier une procédure de contrôle des trains roulants et des soubassements.
- Interpréter un schéma du fonctionnement d'un système.

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



CARROSSERIE

Niveau CAP Réparation des carrosseries

PRATIQUE

- Réaliser des contrôles sur le véhicule.
- Déposer, reposer les pièces mécaniques et les éléments de sellerie et de verrouillage.
- Analyser les impacts d'un choc de carrosserie.

M11

Se préparer aux épreuves du CAP Réparation des carrosseries

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser un ouvrage courant ou spécifique en autonomie.
- Se préparer aux épreuves du CAP Réparation des carrosseries.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Consolider ses connaissances technologiques.
- Se préparer à l'épreuve EP 1 Analyse d'une situation professionnelle.

PRATIQUE

- Se préparer à l'épreuve UP 2 Réalisation d'interventions de réparation des carrosseries sur un véhicule.
- Vérifier sa fabrication.
- S'autoévaluer dans le cadre d'un CAP blanc.
- Mettre en œuvre des techniques de révision afin de consolider ses compétences professionnelles.

M12

Consolider les acquis de la formation

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Consolider ses acquis.
- Prendre des initiatives correspondant aux compétences du CAP Réparation des carrosseries.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Pour prétendre à une réduction de parcours, être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP.

Programme de formation

THÉORIE

- Se préparer et évaluer ses connaissances associées au métier.

PRATIQUE

- Se préparer et évaluer ses compétences professionnelles.



CARROSSERIE

Niveau CAP Construction des carrosseries

M1

Identifier l'environnement professionnel du carrossier constructeur

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Identifier l'environnement et s'approprier les bases du métier de carrossier constructeur.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le métier de carrossier de son origine à nos jours.
- Identifier les véhicules industriels.
- Identifier les outils de traçage.
- Identifier les composants d'une carrosserie industrielle.
- Définir le principe d'allongement d'une tôle.
- Identifier les fonctions simples de la géométrie plane.
- Identifier les outils actifs et passifs.

PRATIQUE

- Préparer et ranger l'aire de travail.
- Faire la mise en page d'un dessin.
- Allonger et évaser une tôle.
- Atelier projet.

M2

Étudier différents documents, des plans et des dossiers

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- S'initier au déchiffrage d'un plan technique.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les composantes d'un plan technique.

PRATIQUE

- Déchiffrer un plan technique.
- Atelier projet.

**M3**

S'initier au dessin technique

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- S'initier au dessin industriel.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation**THÉORIE**

- Identifier les principes d'un dessin technique.

PRATIQUE

- Lire un plan technique.
- Appliquer les fonctions simples de la géométrie plane.
- Atelier projet.

M4

Réaliser des débits et des usinages

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre des débits et des usinages.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation**THÉORIE**

- Définir le rôle de l'ébavurage.
- Repérer le fonctionnement des machines à meuler ou tronçonner
- Identifier la fabrication de la fonte et de l'acier.
- Définir les différentes techniques de mise et de maintien en position.

PRATIQUE

- Enlever la matière par meulage.
- Tronçonner une pièce.
- Scier des profilés.
- Limer une pièce de métal.
- Atelier projet.

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



CARROSSERIE

Niveau CAP Construction des carrosseries

M5

S'initier à l'utilisation des diverses de soudure

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser différents soudages.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les différents procédés de soudure et leurs normes d'utilisation.

- Identifier les méthodes de soudage au TIG.
- Déterminer les différents gaz utilisés en soudure.
- Identifier l'outillage du soudeur.
- Identifier les robots de soudage.
- Identifier les différentes positions de soudage.
- Repérer les défauts types de soudures et le soudage automatique.

PRATIQUE

- Mettre en place la sécurité au poste de soudage.
- Souder au MIG-MAG.
- Réaliser une soudure électrique par résistance par point.
- Réaliser un chanfrein avant soudure.
- Analyser les déformations dues aux soudures.
- Atelier projet.

M6

Mettre en forme des tôles

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en forme des tôles selon différents types de pliage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les tôles HLE.
- Identifier le principe de retreinte d'une tôle.
- Repérer les principes du dressage et du dégauchissement.
- Identifier l'emboutissage manuel.
- Repérer les différentes méthodes de redressement lors d'une déformation.
- Repérer les différents traçages.

PRATIQUE

- Mettre en œuvre les méthodes de manutention et de déplacement des structures et des véhicules.
- Retreindre une tôle.
- Tracer sur différents supports.
- Mettre en forme différents matériaux.
- Atelier projet.



M7

Préparer différents éléments à assembler

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Préparer les éléments à assembler.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Définir la gamme de fabrication.
- Préparer l'intervention.
- Identifier les différents types de matériaux non ferreux et leurs utilisations.
- Identifier les matériaux en aluminium.

PRATIQUE

- Poinçonner le métal.
- Réaliser un chanfrein.
- Réaliser des assemblages.
- Atelier projet.

M8

S'initier à la réalisation d'assemblages

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Mettre en œuvre des assemblages mécaniques.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Différencier les procédés d'assemblages mécaniques.
- Repérer les principes du clinchage.
- Identifier la représentation des pièces filetées.

PRATIQUE

- Représenter des filetages et taraudages.
- Réaliser différents assemblages mécaniques.
- Atelier projet.



CARROSSERIE

Niveau CAP Construction des carrosseries

M9

Plier une tôle

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Plier diverses tôles.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Définir le principe de pliage d'une tôle.
- Différencier les produits marchands.
- Repérer les différents types de pliage.
- Définir le principe de la rétreinte.
- Repérer les différents outils de contrôle.
- Repérer les gestes et postures pour manipuler les tôles.
- Définir le gabarit de contrôle et la maquette à sections.
- Étudier les différents outils de poinçonnage et leurs montages.

PRATIQUE

- Poinçonner le métal.
- Plier une tôle.
- Réaliser un gabarit de contrôle.
- Retreindre une tôle.
- Atelier projet.

M10a

S'approprier les données réglementaires nécessaires à la construction

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Identifier les normes liées à une intervention.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Repérer les constituants du certificat de carrossage.
- Citer les types d'homologation à appliquer en fonction d'une situation professionnelle.

PRATIQUE

- Atelier projet.

M10b

Prévention des risques liés à l'activité physique

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures



M11

Réaliser des découpes

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser des découpes selon différents procédés.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier le principe du coupage plasma.
- Repérer différentes techniques de découpe.
- Identifier le procédé de découpe à l'oxycoupeur.
- Principe d'utilisation du jet d'eau.
- Identifier les principes du découpage à l'arc air.

PRATIQUE

- Découper à l'oxycoupeur.
- Découper au plasma.
- Atelier projet.

M12

Installer des équipements et des accessoires

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Poser des équipements et des accessoires.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les accessoires généraux.
- Repérer les accessoires réglementés par le code de la route.
- Identifier les pneumatiques.
- Identifier les différents types de bois utilisés dans le transport.
- Identifier la visibilité.
- Déterminer les équipements industriels.
- Tests et certifications de montage conformes.

PRATIQUE

- Installer les accessoires généraux et les accessoires réglementés.
- Poser un équipement industriel sur un châssis.
- Vérifier la conformité des installations.
- Atelier projet.

**M1**

Connecter les éléments électriques, hydrauliques et pneumatiques

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Connecter des éléments électriques, hydrauliques et pneumatiques selon les règles du métier et les normes de la construction.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Les systèmes électriques, pneumatiques, hydrauliques et la schématisation.
- Caractériser les récepteurs et les différents éléments de distribution.
- Repérer les différentes liaisons pneumatiques (suspensions...).

PRATIQUE

- Mettre en œuvre le processus de consignations sécuritaires en électricité.
- Débrancher et rebrancher un élément électrique.
- Mettre en œuvre les règles de contrôle et de sécurité hydraulique.
- Assembler deux pièces d'un système pneumatique.
- Développement durable : organisation, qualité, gestion des déchets.
- Rendre compte de son activité.
- Atelier projet.

M2

Mettre en forme des tôles

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Utiliser les différentes fibres, les résines et les plastiques.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Les différents matériaux, matériels et outillages de la construction en matière plastique.

PRATIQUE

- Assembler les éléments en matériaux composite.
- Développement durable : organisation, qualité, gestion des déchets.
- Rendre compte de son activité.
- Atelier projet.

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



CARROSSERIE

Niveau CAP Construction des carrosseries

M3

Réaliser les liaisons mécaniques et assurer la cinématique du véhicule

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Réaliser les liaisons mécaniques et assurer la cinématique du véhicule conformément aux normes en vigueur et aux exigences de l'équipementier.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Les différents types de véhicules, les chaînes cinématiques correspondantes.
- Les fiches techniques des produits.
- L'ordre de fabrication, les plans, les descriptifs et les consignes.

PRATIQUE

- Réaliser des assemblages mécaniques et des chaînes cinématiques répondant aux normes et aux préconisations du fabricant.
- Développement durable : organisation, qualité, gestion des déchets.
- Rendre compte de son activité.
- Atelier projet.

M4

S'initier aux techniques de finition

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Optimiser la construction par le choix et la mise en œuvre des matériaux appropriés.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les propriétés matériaux et leur masse volumique.
- Identifier les étapes de la fabrication des vitrages.
- Identifier les outils et les méthodes pour poser un vitrage.
- Appréhender l'insonorisation d'un véhicule.
- Appréhender l'isolation d'un véhicule.
- Définir l'aérodynamisme d'un véhicule.

PRATIQUE

- Observer et analyser les différents processus de traitement de la tôle.
- Poser un vitrage.
- Mettre en œuvre l'insonorisation du véhicule.
- Isoler un élément de carrosserie.
- Appréhender la mise en application d'une pièce aérodynamique.
- Développement durable : organisation, qualité, gestion des déchets.
- Rendre compte de son activité.
- Atelier projet.

**M5**

Approfondir ses techniques d'assemblage

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Développer ses techniques d'assemblage.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier les déformations pour chaque procédés de soudages.

PRATIQUE

- Réaliser un chanfrein avant soudure.
- Réaliser une soudure électrique par résistance.
- Souder au MIG-MAG.
- Souder au TIG.
- Analyser les déformations dues aux soudures.
- Atelier projet.

M6

Approfondir ses techniques de finition

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Développer les différentes méthodes et types de finition.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

Programme de formation

THÉORIE

- Identifier l'application d'un anti-gravillon.
- Identifier les montages.
- Définir le rôle d'une protection d'un corps creux.
- Identifier les principes de la galvanisation.
- Distinguer les types de formages spéciaux.
- Définir la corrosion.

PRATIQUE

- Appliquer un anti-gravillon.
- Sabler et microbiller une pièce.
- Effectuer le montage de roulements.
- Protéger un corps creux.
- Préparer des pièces à la galvanisation.
- Réaliser des formages spéciaux.
- Laver et préparer un véhicule.
- Atelier projet.

M7

Contrôler et préparer un véhicule avant livraison

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Finaliser et contrôler la conformité de son intervention.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

MÉTALLURGIE ET INDUSTRIE



CARROSSERIE

Niveau CAP Construction des carrosseries

M8

Réaliser une opération de maintenance

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Effectuer une opération de maintenance.

Public concerné

Tout public.

Prérequis

- Maîtriser les compétences de base (savoir lire, écrire et compter).
- Être titulaire d'un CAP, d'un BEP ou de tout autre diplôme ou titre au moins de niveau IV enregistré au RNCP, pour prétendre à une réduction de parcours.

PRATIQUE

- Poser des éléments de décoration.
- Vérifier le fonctionnement des équipements ou accessoires.
- Renseigner les outils de la procédure qualité.
- Assurer la maintenance des outils.
- Atelier projet.

Programme de formation

THÉORIE

- Repérer les principes d'une maintenance de premier niveau.
- Repérer les règles de manutention et de déplacement des structures et des véhicules.
- Différencier les types de normes particulières des domaines.
- Identifier les méthodes de réinitialisation d'indicateur de défaut et de maintenance.

PRATIQUE

- Réaliser une maintenance de 1^{er} niveau.
- Utiliser différents outils de contrôle.
- Établir un rapport après une intervention de maintenance.
- Mettre en œuvre les moyens de levage adaptés.
- Atelier projet.

M9

Se préparer à l'examen du CAP Construction en carrosserie

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Objectifs de la formation (du module)

- Vérifier ses acquis en se mesurant au CAP Construction des Carrosseries.

Programme de formation

PRATIQUE

- Analyser une construction en amont d'une intervention.
- Préparer une intervention
- Réaliser une intervention en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.

M10

Consolider les acquis de la formation

Coût du module : 1 050 € - Durée du module : 35 heures

Conditions générales de vente

Les Compagnons du Devoir et du Tour de France (ci-après désignés « AOCDTF ») dispensent des actions de formation, de préparation à la validation des acquis de l'expérience, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. L'AOCDTF assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.

Toute commande de prestation à l'AOCDTF par le client est soumise aux présentes CGV et à la signature par le client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1, laquelle signifie l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV. Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans l'accord exprès écrit et préalable de l'AOCDTF, et, toute condition contraire aux présentes CGV posée par le client sera inopposable à l'AOCDTF.

Les présentes CGV se substituent à tout accord antérieurement conclu.

Article 1 – L'achat de prestation

La commande d'une ou plusieurs prestations par le client à l'AOCDTF prend l'une des formes contractuelles suivantes :

- Engagement contracté par une personne morale ou par une personne physique qui agit dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale :
 - un bon de commande émis, daté et signé par le client reprenant les mentions exactes du devis adressé préalablement par l'AOCDTF ;
 - une convention de formation professionnelle signée par le client (les articles L. 6313-1 et suivants nouveaux et les articles L. 6353-1 et suivants nouveaux du Code du travail).
- Engagement contracté par une personne physique agissant en dehors de son activité professionnelle :
 - Un contrat de formation professionnelle signé par le client non-professionnel.

Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel, l'identité du client et, pour les personnes morales, sa dénomination ou raison sociale, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dément habilité, et, pour tous les clients, tout renseignement d'ordre pratique (adresse, téléphone, courriel, télécopie).

Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à l'AOCDTF dans les 10 jours précédant le démarrage des actions.

L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original. Toute demande de modification de la prestation commandée par le client doit être signifiée obligatoirement par

courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) avant la date de la formation concernée. L'AOCDTF n'a pas d'obligation d'accepter la modification demandée, mais cherchera à faire le nécessaire dans la mesure du possible et des disponibilités et sous réserve du paiement de la différence de prix. Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.

L'AOCDTF effectue la ou les prestations commandées sous sa responsabilité, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de sous-traitance, ce que le client accepte.

Dans le cas où un client passerait une commande à l'AOCDTF, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'AOCDTF se réserve le droit de refuser d'honorer la nouvelle commande et de ne pas délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 2 – Prix

Les prix des prestations sont valables pour l'année civile en cours. Ces prix sont révisés tous les ans. Sauf dispositions contraires écrites, ils incluent la formation, les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que le matériel pédagogique.

Les tarifs des services associés tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires des prestations sont en sus des prix des prestations et sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre, et d'année en année.

L'AOCDTF ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4a° du Code général des impôts), toutes ses prestations de formation ou prestations assimilées ainsi que les prestations associées sont facturées nettes de TVA.

Article 3 – Justification de la prestation de formation

Une attestation de présence est établie par l'AOCDTF à l'intention de chaque bénéficiaire et adressée, à l'issue de la formation, au client qui s'engage à la leur remettre.

Article 4 – Facturation et règlement

Sauf accord contraire écrit, les règlements des prestations seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement doit être effectué par le client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;

- Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente convenue et indiquée sur la facture.

Pour les clauses dérogatoires et les retards de paiement, se reporter à l'article 6.

Article 5 – Participation financière d'un éventuel organisme financeur

Le client peut faire une demande de participation financière auprès d'un éventuel organisme financeur.

Le client doit informer l'AOCDF de cette demande et de son accord de participation, au plus tard avant le démarrage de la formation.

L'AOCDF ne peut en aucun cas être tenue responsable de la décision d'un organisme financeur, notamment pour non-respect des délais administratifs.

À la demande du client, l'AOCDF peut réaliser une subrogation de paiement auprès d'un organisme financeur.

Dans tous les cas, qu'il y ait accord ou refus d'un organisme financeur, le client s'engage à régler en totalité la somme restant due, ce qu'il accepte.

Article 6 – Paiement – Retard ou défaut de paiement

L'attention du client est attirée sur le fait que toute formation ou tout stage commencé est dû dans sa totalité.

Par dérogation à l'article 4 :

- Pour les formations d'une durée égale ou inférieure à 70 heures, le règlement total a lieu au moment de l'inscription ;
- Pour les formations d'une durée supérieure à 70 heures, un règlement égal à 50 % du coût total a lieu au moment de l'inscription et le règlement du solde aura lieu en fin de formation ou de stage. L'AOCDF se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué.

Tout retard de paiement par un client professionnel :

- Est possible, après une mise en demeure restée infructueuse au bout de 8 jours, d'intérêts de retard calculés au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (art. L. 441-6 du Code du commerce) ;
- Ouvre droit, en sus des intérêts de retard précités, pour tout professionnel, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Une indemnisation complémentaire pourra être demandée, sur justification, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire (art. L. 441-6 du Code du commerce).

À défaut de règlement par l'organisme financeur, le client reste seul redevable du paiement de la formation.

Article 7 – Conditions d'annulation ou de report

En cas de demande de report ou d'annulation par le client des actions commandées :

- La demande ne donnera lieu à aucune responsabilité contractuelle, si le report ou l'annulation a pour cause une maladie ou un accident du participant aux dates de formation, justifié par un certificat médical, ou le décès d'un membre de la famille proche du participant avec justificatif (conjoint, parents, frères, sœurs, grands-parents et enfants ; cette liste étant exhaustive) ;
- Dans tous les autres cas, l'intégralité du coût de la formation reste due en cas d'avertissement dans les 8 jours précédent la date prévue du début de la formation ou en l'absence de toute information.

Si l'AOCDF est informée par courrier RAR avant ce délai de 8 jours, le dédommagement contractuel est fixé à 50 % du coût total de la formation.

Si une solution de report peut être trouvée par les parties, les sommes versées à titre de responsabilité contractuelle s'imputeront sur le prix final de l'action.

De son côté, l'AOCDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, notamment s'il n'y a pas assez de participants ou en cas de force majeure. Le client sera informé dans un délai maximum de 8 jours avant la date prévue de la formation et ne pourra prétendre à aucun dédommagement contractuel ni remboursement des frais qui auraient éventuellement pu être déjà engagés.

La présente clause n'est pas applicable en cas d'absence(s) individuelle(s) lors d'une formation ayant un prix forfaitaire indépendant du nombre de participants. Dans un tel cas, la facturation a lieu selon les modalités initialement convenues.

Article 8 – Responsabilité de l'AOCDF

L'obligation souscrite par l'AOCDF dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 9 – Force majeure

L'AOCDF ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste ne soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou les conflits sociaux internes ou externes à l'AOCDF, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, d'autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption

de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'AOCDTF.

Article 10 – Propriété intellectuelle

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (notamment la protection en matière de droit d'auteur, de marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du client et de son personnel par l'AOCDTF sont la propriété de l'AOCDTF ou de ses donneurs de licence.

Il n'y a donc ni cession ni transfert des droits de propriété intellectuelle de l'AOCDTF ou de son sous-traitant au profit du client. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et/ou la représentation de tout procédé de communication, de tout ou partie de ceux-ci, peu important la nature du support, sont strictement interdites tant pour le client personne physique que pour le client personne morale et ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

Article 11 – Protection des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et libertés ») et au Règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), les données à caractère personnel du participant, personne physique, ou de son représentant légal, font l'objet d'un traitement par l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, agissant en qualité de responsable de traitement.

L'AOCDTF collecte lors de l'inscription des informations nominatives (nom, prénom, adresse courriel, adresse postale, n° de téléphone fixe et portable), n° de carte bancaire et date d'expiration uniquement lors d'un paiement par carte, copie d'une pièce d'identité pour les mineurs. Ces informations sont nécessaires et obligatoires à la gestion de la prestation et à la rédaction du contrat ou de la convention de formation. La base légale du traitement réside dans l'exécution du contrat de formation. Les autres demandes d'information appelant une réponse facultative ou les informations relatives à l'intérêt du participant pour les offres susceptibles de lui être adressée sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

L'AOCDTF veille à ce que seules les personnes habilitées puissent accéder aux données des participants. Cela concerne les services administratifs et pédagogiques, ainsi que des sous-traitants aux données, uniquement pour les finalités précédemment mentionnées et dans la limite nécessaire à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors Union européenne.

Lorsque le paiement est effectué par carte de crédit, les coordonnées bancaires sont transmises par voie sécurisée aux établissements financiers concernés qui autorisent la transaction et procèdent au paiement.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus et des obligations légales.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Pour exercer ses droits, le participant doit contacter le service du délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@compagnons-du-devoir.com

Toute demande doit indiquer les nom, prénom et courriel du participant ainsi que la formation suivie. Elle doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité et préciser l'adresse à laquelle doit être envoyée la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Article 12 – Droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation, le consommateur, tel qu'ils le définissent dans ses relations avec des professionnels et limitativement étendues aux relations entre deux professionnels, par rapport à son activité professionnelle principale et au nombre de ses salariés, dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la réception de la commande. L'AOCDTF s'engage alors à lui rembourser l'intégralité des sommes versées pour ses achats dans un délai maximum de 14 jours à compter de la date à laquelle l'AOCDTF est informée de la décision de rétractation.

Article 13 – Litiges

Clause attributive de juridiction.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générale de vente.

En cas de désaccord persistant, seuls les tribunaux de Paris seront compétents.

Article 14 – Renonciation

Le fait pour l'AOCDTF de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Article 15 – Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations desdites CGV étaient tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Article 16 – Loi applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. Par ailleurs, si les conditions générales de vente de l'AOCDTF sont établies en français et en différentes langues, en cas de contrariété ou de doute dans l'interprétation, ce sont toujours les conditions générales de vente en français qui prévaudront et feront foi.

Pour plus de détails sur nos formations :

0800 855 777

(numéro gratuit depuis un poste fixe).

commercial@compagnons-du-devoir.com



Siège social :
Association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France
constituée selon la loi de 1901, reconnue d'utilité publique

82, rue de l'Hôtel-de-Ville - 75180 Paris Cedex 04 - Téléphone : 01 44 78 22 50

www.compagnons-du-devoir.com